



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Comité de pilotage du site Natura 2000 ZPS "Plaine calcaire du sud Vendée" Réunion du 3 septembre 2014

Étaient présents :

Corinne BLANCHOT-PROSPER, Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte
Marie-Jo CHATEVAIRE, Conseillère Générale
Norbert BARBARIT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine
André BOULOT, Maire de Nalliers
Alain REMAUD, Maire du Poiré sur Velluire
Michel HERAUD, Maire d'Auzay
Jacky MARCHETEAU, Maire de Saint Étienne de Brillouet
Pierre CAREIL, Maire de Sainte Gemme la Plaine
Dominique GAUVREAU, Maire de Saint Aubin la Plaine
André BARBIER, Représentant l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
Francis BERLAND, Représentant la Chambre d'Agriculture
Gilbert TROUVAT, Vice-président de la Fédération des chasseurs de la Vendée
Marc BLANCHARD, représentant la LPO
Catherine SACHOT-PONCIN, Syndicat de la Propriété privée rurale
Denis CLEMENCEAU, Administrateur Syndicat de la Propriété privée rurale
André TURPAUD, DREAL Pays de la Loire
Karine CHARRAULT, sous-préfecture de Fontenay le Comte

ainsi que les membres du Bureau d'étude :

Nadine KÜNG, Chargée de mission coordinatrice, Chambre d'agriculture de la Vendée
Pascal BONNIN, Responsable du Service technique, Fédération des Chasseurs de Vendée
Aurélie GUEGNARD, Chargée de mission LPO Vendée

Après un tour de table, Mme la Sous-Préfète précise que l'objectif de ce comité de pilotage est de prendre connaissance des actions menées sur la deuxième année d'animation du DOCOB (septembre 2013 - octobre 2014) et des actions prévues pour la troisième année d'animation. Elle invite les participants à exprimer toute remarque ou toute question au fur et à mesure de la présentation. Elle souligne aussi, que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de renouveler le groupe de travail relais désigné pour appuyer l'animation du DOCOB.

Mme la Sous-Préfète donne la parole à la structure animatrice en soulignant que le bilan 2013-2014 et les perspectives 2014-2015 seront présentés parallèlement, par thématique, pour rendre plus fluide la présentation.

Un diaporama est présenté et remis aux personnes présentes. Il est disponible auprès de Nadine KUNG, sur demande au 02.51.36.84.26.

Contexte de la mission d'animation et renouvellement du groupe de travail relais suite aux dernières élections municipales

Nadine KÜNG rappelle le contexte du marché et le rôle des différents acteurs.

Elle rappelle que le groupe de travail a été désigné lors du COPIL de lancement de la phase d'élaboration du DOCOB en décembre 2009.

Suite au mail transmis aux maires, deux réponses lui sont parvenues. M. le maire d'AUZAY propose que M. GATTINEAU continue à représenter la commune et Mme le maire de MOUZEUIL SAINT MARTIN va prochainement préciser la représentation de sa commune : sans doute un binôme entre M. FERSANCOURT, qui suit Natura 2000 depuis 2009 et M. FILLON, nouvel élu municipal.

M. le maire de SAINT AUBIN LA PLAINE propose de rejoindre le groupe de travail relais, en lien avec la commune voisine de SAINT JEAN DE BEUGNE.

M. BOULOT précise qu'il représente de fait la commune de NALLIERS (la composition présentée faisait référence à la composition nominative initiale avant le départ de M. SACRE).

M. CAREIL indique qu'il participera pour la commune de SAINTE GEMME LA PLAINE.

M. BERLAND souligne que la désignation par la commune du LANGON risque de prendre un peu de temps compte tenu des derniers événements municipaux.

Sans avis contraire de leur part, MM. les maires de SAINT ETIENNE DE BRILLOUET et DE POUILLE restent suppléants.

Mme la Sous-Préfète précise que le groupe de travail relais est ouvert à tout élu souhaitant accompagner la démarche et que, pour faciliter la participation, il est préférable de transmettre les invitations aux titulaires comme aux suppléants.

Mme KÜNG précise que la prochaine réunion du groupe de travail relais devrait se tenir début octobre dans une configuration élargie "COPIL MAE".

Bilan 2013-2014 et perspectives 2014-2015 : contractualisation

Nadine KÜNG présente l'impact du changement de programmation des fonds européens sur les mesures agri-environnementales (MAE) et les contrats Natura 2000 : absence d'outils opérationnels en 2014 (territoire MAE ouvert mais pas de mesures adaptées) et manque d'information à ce jour sur les modalités 2015.

M. BERLAND rappelle que les contraintes et freins qui accompagnent les MAE ne favorisent pas une contractualisation importante, aux dépens de l'environnement et d'une certaine approche collective du territoire.

Nadine KÜNG rappelle qu'effectivement les modalités étaient assez contraignantes dès 2013 et que, des engagements unitaires, construits au niveau national et européen, qui peuvent être attractifs dans le contexte technico-économique du marais, le sont beaucoup moins dans le contexte plaine. Par ailleurs, le secteur de plaine est assez atypique parmi les secteurs MAE de la région des Pays de la Loire et, pour aboutir à une véritable dynamique de contractualisation, les spécificités du territoire doivent être bien prises en compte.

M. CLEMENCEAU souligne que pour les oiseaux, le marais et la plaine sont complémentaires et qu'il faut répondre aux enjeux de ces différents espaces.

Mme CHATEVAIRE demande si le Conseil Régional, nouveau gestionnaire, est associé aux réflexions. Mme KÜNG indique que la Région suit le dossier depuis 2014 et qu'elle est associée au groupe de travail relais.

Nadine KÜNG indique que des réponses sont attendues très prochainement sur les modalités d'ouverture des MAE sur le secteur en 2015. Afin de relancer la dynamique sur la ZPS, il a été demandé de pouvoir ouvrir la contractualisation dès 2015, voire de pouvoir mettre en place un nouvel outil MAE : les mesures systèmes.

Mme La Sous-Préfète propose que, si besoin, un contact soit pris avec les élus régionaux pour que les enjeux et spécificités du territoire soient bien pris en compte. Elle propose que Mme CHATEVAIRE soit dans ce cas la porte parole des élus du territoire.

Bilan 2013-2014 et perspectives 2014-2015 : animation-communication

Nadine KÜNG présente les travaux d'animation en cours sur la gestion des zones en herbe non agricoles : plaquette, réflexions avec les riverains des chemins de Mareuil et du Chaigneau sur MOUZEUIL SAINT MARTIN. Cela devrait se concrétiser en 2015 par une opération test sur 4 Km de linéaire de bordure : décalage des dates d'entretien, coupe non rase, export des produits de fauche. Une demande de financement pour cette expérimentation a été déposée auprès de la DREAL, pour suivre à la fois l'intérêt de la gestion différenciée en termes de biodiversité et les effets éventuels de salissure des parcelles adjacentes (ce risque est à ce jour le principal obstacle pour la mise en œuvre de la gestion différenciée).

Nadine KÜNG précise qu'il est prévu de relancer la réflexion démarrée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, puis lors d'une rencontre avec la commune de NALLIERS fin 2013, sur la préservation du secteur des Cottines qui regroupe des parcelles agricoles et des parcelles non déclarées à la PAC.

Nadine KÜNG et Pascal BONNIN présentent l'assouplissement obtenu concernant l'obligation d'implantation de couverts hivernaux. Une première communication a été faite dès la sortie de l'arrêté régional mais les modalités de mise en œuvre sont à travailler pour le maintien effectif de chaume de blé à l'automne 2015 (les parcelles bénéficiant de la dérogation devant faire l'objet d'une charte ou d'un contrat).

Nadine KÜNG regrette le peu de participation à la réunion publique organisée en septembre 2013 et, compte tenu également de l'absence d'information concrète sur les contractualisations possibles en 2015, propose que la réunion publique annuelle, prévue au marché soit annulée cette année. Par contre, elle indique que, sur proposition de Francis BERLAND, vice-président du CREGENE (Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre-Ouest Atlantique), le groupement d'animation participera aux Journées du Patrimoine Vivant de Luçon-Petré sur SAINTE GEMME LA PLAINE, le week-end du 11 et 12 octobre. Un stand "ZPS plaine calcaire" est prévu. Il est envisagé un courrier d'information à tous les acteurs de la ZPS (élus, agriculteurs, habitants) pour les inviter à venir échanger sur les questions en cours. Un ensemble de trois panneaux d'information est en cours d'élaboration.

Auréli GUEGNARD présente les interventions effectuées dans trois écoles en mai et juin 2014. M. TROUVAT demande si l'intérêt de ces interventions n'est pas plus fort auprès d'enfants de niveau CM qu'auprès d'enfants plus jeunes. Auréli GUEGNARD indique qu'il lui semble que la qualité d'écoute des enfants joue plus que leur âge, l'animation étant adaptée selon l'âge. M. GAUVREAU suggère que l'an prochain les interventions soient proposées sur les temps périscolaires, mis en place dans les différentes communes suite à la réforme des rythmes scolaires. Auréli GUEGNARD indique que, en fonction de l'organisation de ces temps, cela pourrait être envisagé, dans le cadre du budget prévu au marché.

Bilan 2013-2014 et perspectives 2014-2015 : suivis biologiques

Concernant les suivis busards, M. BERLAND précise que l'inquiétude des professionnels ce printemps portait, outre sur le rédactionnel de l'arrêté, sur le fait que les inventaires étaient réalisés également hors ZPS. Il souligne que compte tenu de la localisation des nids recensés, il lui paraît intéressant que les busards soit également suivis hors ZPS. Aurélie GUEGNARD rappelle que le suivi des busards et les opérations de protection des nids sont conduits sur ces communes, ainsi que sur toute la plaine, depuis 1999. Elle rappelle les modalités de suivi et de préservation des nids.

Aurélie GUEGNARD précise que les inventaires œdicnèmes sont non exhaustifs car les couples sont très difficiles à repérer. D'une manière globale, les protocoles des différents suivis permettent de dégager des évolutions plutôt que des effectifs annuels ponctuels. Par exemple, le protocole de suivi des œdicnèmes sous-estime les données d'environ 20%, ce qui permet d'avoir une idée assez réaliste de la population, en tenant compte des couples "ratés" et surtout de son évolution.

Elle présente le travail démarré avec les agriculteurs biologiques à l'échelle de quelques exploitations. Il s'agit d'une opération intéressante mais moins efficace que celle des busards compte tenu de la difficulté à repérer les nids, par ailleurs les œdicnèmes semblent très sensibles au dérangement (en comparaison des busards). De plus, il a été observé des pertes de nichées, dans des parcelles où les exploitants bio ont préservé les nids pendant les travaux, sans doute liées à de la prédation. Pascal BONNIN indique que les destructions de nichées sont importantes mais que l'œdicnème bénéficie d'une capacité de "pontage de rattrapage".

Aurélie GUEGNARD et Pascal BONNIN précisent que les rassemblements d'œdicnèmes sont toujours présents au nombre de trois dans la ZPS ou sur sa bordure. Cette année encore les oiseaux se sont regroupés dans des réserves de chasse, sur AUZAY, NALLIERS et SAINTE GEMME LA PLAINE.

Pascal BONNIN souligne que les opérations de suivi ou de préservation des oiseaux font l'objet de présentation et d'échanges lors des sorties annuelles de terrain. Concernant la Caille des blés, il précise que cette année encore des individus ont été tout particulièrement localisés dans les deux parcelles MAE du secteur de SAINT AUBIN LA PLAINE.

Perspectives 2014-2015

André TURPAUD précise que fin 2015, les conditions d'animation du DOCOB seront à actualiser. L'État a en charge, sur une période de 3 ans, la mise en œuvre du DOCOB et la présidence du Comité de Pilotage, aucune collectivité ne s'étant portée candidate en 2012 suite à la validation du DOCOB.

Courant 2015, une nouvelle proposition sera faite auprès des collectivités territoriales membres du COPIL afin qu'elles désignent parmi elles le président du comité de pilotage et la structure animatrice. Dans le cas où ces deux fonctions ne seraient pas pourvues, l'État continuera à assurer la présidence du COPIL et la gestion du site et lancera un nouveau marché pour l'animation. Mme la Sous-Préfète propose que le prochain COPIL se tienne en juin 2015 pour préparer cette échéance.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Sous-Préfète lève la séance à 16h 30.

La Sous-Préfète



Corinne BLANCHOT-PROSPER